

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois, le 22 juin**, à 19h00, le Conseil Municipal de Comps s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Myriam CORDEIL, Marianne CHARMIER, Marie-Christine HOUVILLE,

Messieurs Yannick TERROT, Marc ALEXANDRE, GRAS Roger, Samy RASPAIL,

Etaient absents ou excusés : Juliette DEVRED, Corinne GUILLAUME LAFOND, Florian MAZOYER

Secrétaire de séance : Marc ALEXANDRE

1. Approbation PV séance du 6 avril 23 et séance du 24 avril 2023

Le PV est adopté à l'unanimité

2. Ordre du jour détaillé de la séance, désignation du secrétaire de séance : Mr Marc ALEXANDRE

- Approbation PV séance du 6 avril 23 et séance du 24 avril 2023
- Ordre du jour détaillé de la séance, désignation du secrétaire de séance : Monsieur Marc ALEXANDRE
- Subventions 2023 aux associations, délibération N°12
- Modification du Budget Primitif 2023 délibération N°13
- Désignation d'un responsable chargé du recensement 2024 délibération N°14
- Modification du prix de l'eau avec un prix d'été et un prix d'hiver
- Travaux et activités depuis le dernier conseil
- Travaux en cours à l'Eglise à la mairie
- Informations et questions diverses
- Comps dans le Var
- Collecte des déchets, ce qui change
- Projet Agricole Territorial – Plan Communal de Sauvegarde
- Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée
- Arrivée de la fibre Ardèche Drôme Numérique sur notre commune
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Loi Zéro Artificialisation Nette
- Transfert eau Potable
- Camping

3. Subventions 2023 aux associations, délibération N°12

Sur une proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à L'unanimité :

DECIDE l'attribution des subventions de fonctionnement comme suit :

SUBVENTIONS 2023	
ACCA de Comps	250 €
Comps Animation	300 €
Comps Historique	200 €
APIDEA	150 €
Association Familiale de Dieulefit	400 €
ADMR de Bourdeaux	100 €
Service de Remplacement de Bourdeaux	100 €
Association les 3 soleils	50 €
Foyer socio-éducatif du Collège de Dieulefit	200 €
La Tirelire	50 €
Union Sportive Dieulefit-Bourdeaux	100 €
Ecole Sainte Marie : Année scolaire 2022-2023	1800 €

Pour l'école de Sainte Marie, il a été décidé l'attribution d'une subvention de 1000 €/enfant en maternelle et 800 €/enfant en primaire.

Pour l'année 2022-2023, un élève compsois est inscrit en CM1 et un en Petite Section de maternelle.

4. Modification du Budget Primitif 2023 délibération N°13

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Compte	Libellé	Recettes	Dépenses
011 - 6068	Autres matières et fournitures	0,00 €	-91,00 €
681 - (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00 €	91,00 €

Monsieur le Maire, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5. Recensement de la population 2024 – Désignation d'un agent recenseur et d'un coordonnateur communal délibération N°14

Monsieur le maire informe qu'en 2024, du 18 janvier au 17 février aura lieu le recensement de la population sur la commune de Comps. Le dernier a été effectué en 2018. Entre temps le calcul de la population légale se fait chaque année fin décembre pour l'année suivante. Cette année, les habitants auront la possibilité de répondre à l'enquête par internet.

Pour réaliser le prochain recensement, il est nécessaire de nommer un agent recenseur qui ira chez les habitants de la commune et un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Sciences Economiques) au moyen de l'outil OMER (Outil Mutualisé des Enquêtes de Recensement) et de déclaration des données administratives.

Monsieur le maire propose que les missions d'agent recenseur et de coordonnateur communal

soient confiées à M Benjamin DUMAS, secrétaire de mairie, domicilié 200 chemin de Grimolle 26220 COMPS, qui avait déjà effectué ces deux missions en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne en qualité d'agent recenseur M Benjamin DUMAS,
- Décide de lui attribuer une indemnité d'un montant de 450 €,
- Désigne en qualité de coordonnateur communal, Monsieur Benjamin DUMAS, adjoint administratif principal de 1ère classe, secrétaire de mairie de Comps.

6. Modification du prix de l'eau avec un prix d'été et un prix d'hiver

Actuellement nous avons un prix unique toute l'année de l'eau fixé à 1,15 € le mètre cube.

L'eau est abondante en hiver, la consommation est relativement faible et nos sources débordent. Pour celle du Cardinal, elle alimente un lac collinaire sur la propriété de Roger LAFOND.

Au contraire, pendant la période estivale, les débits baissent, les besoins sont importants et la population passe de 160 habitants à plus de 800 au mois d'août, compte tenu de la présence du camping. La demande explose, d'autant plus que les étés sont plus arides, et nous sommes obligés d'augmenter nos achats d'eau à Vesc et au syndicat des Eaux du Haut Roubion. Enfin, se fournir chez le voisin va à l'encontre de la baisse globale de la ressource.

Compte tenu que nous effectuons 2 relevés/an, Monsieur le maire propose de faire deux tarifs, un pour l'hiver à 1,10 €/m³ et un pour l'été à 1,30€/m³. Le conseil municipal rejette provisoirement cette proposition jugeant celle-ci pénalisante pour certains locaux, aussi gros consommateurs d'eau durant cette période d'été.

Décision de poursuivre la réflexion sur ce sujet.

7. Travaux et activités depuis le dernier conseil :

-17-20 avril : Réfection mur de soutènement du talus chemin de La Motte

-4 mai : Dessouchage au Cardinal (Entreprise Richard Dieulefit).

-8-10 mai : Travaux voirie chemin de Brachet (Entreprise Eiffage 26220 Montélimar, Micro entreprise BENOIT Bourdeaux)

-18-20 mai : Rencontre des Comps de France dans le Var.

-22 mai : Début des travaux à l'église (Entreprise Cheval Combier, 26217 La Motte-Fanjeas)

-26 mai : Fuite d'eau au Collet (Entreprise Richard Dieulefit).

-12 juin : Mariage Frédéric et Roxane (Lombard)

-22 juin : Branchement Jérôme et Sébastien Maillet (Entreprise Richard Dieulefit).

8. Travaux en cours à l'église et à la mairie :

A l'église : Réunion de chantier le 19 juin, réalisation des travaux sur les 3 faces restantes : Est, Sud et Ouest. Application d'un produit à base de thym pour le « désherbage » puis décapage à la coquille de noix suivi de la réfection des joints de pierres, au moins 3 mois de travaux.

A la mairie :

- Signature des entreprises
- Première réunion de préparation 1er juin
- Démarrage de la période de préparation le 10 juillet pour 3 semaines
- Déménagement à partir du 13 juin
- Interruption août pour congés
- Redémarrage chantier gros œuvre le lundi 28 août

9. Informations et questions diverses :

9.1. **Comps dans le Var** : On comptait une centaine de participants à cette manifestation dont 4 compsois de chez nous.

9.2. **Collecte des déchets**, ce qui change : Précédemment, il y avait des bacs différents pour récolter le papier et le recyclable. Aujourd’hui, un seul bac. Tout est remélangé et trié à Bourg les Valences par Véolia. L’objectif est de faire baisser le taux de refus qui est enfoui à Roussas et qui coûte 100 000 € / an à la collectivité. Par ailleurs, la CCDB vient de recruter un ambassadeur de tri qui va intervenir sur la population pour améliorer la situation.

9.3. Projet Agricole Territorial - Plan Communal de Sauvegarde

Circuits courts, deux aspects

1. Consommer local : Diversification des productions, supprimer la production de viande pour récupérer des terres, supprimer agriculture intensive.
 2. Nouvelles techniques : Le sol est un milieu vivant et il faut le toucher le moins possible.
 Différentes actions ont été menées : Exposé au Conseil. Présentation à Bourdeaux. Formation Elus à Dieulefit en vue de l’établissement d’un Plan communal de sauvegarde alimentaire. Visite à Etoile d’un projet pilote sous l’initiative de la chambre d’agriculture de la Drôme.

9.4. Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée

Florian MAZOYER a été mandaté pour notre commune, réunion des maires, visite projet pilote du Teil.

9.5. Arrivée de la fibre Ardèche Drôme Numérique sur notre commune

C’est notre tour, on devait commencer par les zones rurales et on arrive en dernier, première réunion le 10 juillet à Bourdeaux. Le financement n’est pas totalement pris en charge, reste 3%. Les obstacles invoqués au raccordement sont dus essentiellement à l’élagage et aux résidences secondaires. On devrait nous fournir le plus tôt possible la liste des endroits à élaguer à la charge du propriétaire. Tout le monde ne sera pas éligible à la fibre. La date du début de la dépôse du cuivre est fixée en 2030.

9.6. Plan Local d’Urbanisme Intercommunal, Loi Zéro Artificialisation Nette

D’ici 3 ans on aura un **PLUI** (Plan local d’Urbanisme Intercommunal), possibilités d’y inclure des réserves foncières, des zones inconstructibles. On devra appliquer la loi **ZAN** (Zéro Artificialisation Nette). C’est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d’artificialisation, de la consommation des

espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

9.7. **Eau Potable**

Transfert eau Potable ou en sommes-nous ? Une Réunion d'informations a eu lieu à Grignan à l'initiative de l'Association des Maires de France de la Drôme à laquelle nous avons participé. La discussion a porté sur l'expérience vécue par les communautés d'agglomérations dont le transfert a eu lieu en 2020. Un peu plus tard à Grignan a eu lieu une manifestation anti-transfert, une autre aura lieu prochainement dans la Drôme à Saou le 30 septembre.

Où en est-on de la législation ? Pour l'instant la prise de compétence par la CCDB a été reportée de 2020 au premier janvier 2026. Le Sénat vient d'adopter une loi en faveur d'une compétence non obligatoire qui doit être discutée avec le Parlement.

9.8. **Camping** : Suite au refus d'augmentation de la capacité d'accueil (certificat d'Urbanisme), à cause de l'eau, une rumeur d'un forage au camping a circulé sur le territoire. Le maire a organisé une réunion avec le bureau de l'association « Comps environnement préservé » pour y mettre fin.

Au niveau du chemin de Brachet 3 actions ont été menées :

- Refus d'autorisation de stationner sur la partie devant le camping comme les années précédentes.
- Mise en place d'un enrobé tiède pour bien marquer le domaine public.
- Organisation sur le chemin de Brachet de la circulation et le stationnement des cars emmenant les enfants scolarisés à l'accrobranche.

Le camping va prendre l'initiative de contacter les voisins les plus proches pour le bruit.

9.9. **La Fontaine des Lys au Cardinal.** Descriptif sommaire de l'activité autorisée.

Fin de la séance 22 heures

Le Maire

Jean-Pierre FABRE

Le secrétaire de séance

Marc Alexandre